

*Monsieur le Préfet, Madame la Maire de Saint-Denis, Monsieur le représentant du Conseil Régional, Madame la représentante du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les élus en vos titres et fonctions, Mesdames et Messieurs les journalistes, chers compatriotes, chers amis, chers artistes, mesdames et messieurs, à vous les enfants d'hier, d'aujourd'hui et de demain,*

C'est au nom de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM et des 2 015 mineurs de La Réunion transplantés que j'interviens en ce grand jour en vous remerciant chaleureusement de votre présence.

Sans pouvoir ni souhaiter entrer ici dans les détails de l'épisode dramatique et douloureux de l'histoire de France desdits « enfants de la Creuse », je veux indiquer publiquement que cette inauguration, ici, à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis de l'île de La Réunion, ici, dans notre île là où tout a commencé, eh bien, je souhaite indiquer que cet événement marque de nouveau une autre date, un nouveau signe de reconnaissance symbolique de la France à l'égard desdits « enfants de la Creuse » et plus largement un symbole à l'égard des droits de l'enfant et de l'enfance en danger.

Pour mémoire, en 2014, l'Assemblée nationale a voté une « résolution mémorielle » inédite portée par Ericka BAREIGTS proclamant que l'État a manqué à sa « responsabilité morale » à l'égard des ex-mineurs transplantés. Madame la Ministre, madame la députée, madame la maire, votre soutien et votre engagement, je dirais même votre courage politique, ont été sans faille depuis 20 ans. Au nom de la FEDD et en ma personne, je tiens à vous renouveler publiquement notre reconnaissance.

En 2016, une commission nationale d'experts chapeauté par le sociologue Philippe Vitale a été créée. Composée d'intellectuels réunionnais (Wilfrid Bertile, Prosper Eve, Gilles Gauvin), cette commission a rendu son rapport en 2018, un rapport qui a révélé les ressorts de cet épisode et notamment le rôle néfaste de l'Aide sociale à l'enfance de l'époque.

La commission a par ailleurs dénombré et recensé 2015 ex-mineurs transplantés ce qui a permis à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir retrouver leurs racines et de bénéficier d'un dispositif de retour sur l'île. A ce titre, je tiens à souligner le travail du département Réunion et de la Région Réunion pour leur action concernant les ex-mineurs transplantés.

Merci à vous.

En 2017, par un courrier adressé à notre fédération, Monsieur le Président de la République française, Emmanuel Macron, a déclaré, je le cite, qu'« *il apparaît à présent, avec les lumières du recul de l'Histoire, que cette politique était une faute car elle a aggravé dans bien des cas la détresse des enfants qu'elle souhaite aider* ». La faute a été reconnue, certes non officiellement, mais reconnue au plus haut niveau de l'Etat et une plaque commémorative a été récemment inaugurée à Orly. Si tout n'est pas réglé, la FEDD n'a pas souhaité rester enchaînée à son histoire passée, encore moins demeurer dans le ressentiment.

La presse réunionnaise a consacré, il y a peu, un dossier sur l'enfance placée dans l'île et sur ses difficultés. Le chiffre de 2000 enfants placés dans des familles d'accueil à La Réunion a été avancé : 2000, quasiment le nombre des transplantés de 1962 à 1984. Le ministère de la Justice compte par ailleurs plus de 130 000 mineurs en danger en France. On connaît encore mal toutes les difficultés que connaissent ces mineurs et ces enfants. Ainsi, comment la FEDD pouvait ne pas penser à ces enfants, comment ne pouvait-elle pas ouvrir son horizon au présent, à l'avenir et aux problématiques qui touchent l'enfance en danger et potentiellement tous les enfants qui sont le futur de notre humanité ?

C'est le sens des actions que mène aujourd'hui la FEDD au niveau européen pour la protection de l'enfance et pour tous les enfants victimes d'abus. La Fondation Suisse Guido FLURI à l'initiative du mouvement Européen Justice Initiative Europe nous soutient ainsi que l'Association France Initiative Justice présidée par Maître Élisabeth RABESANDRATANA et Laurent SERMET.

Que de symboles pour moi, pour nous, pour vous toutes et tous, de nous retrouver aujourd'hui, en ce 20 novembre 2022, date emblématique du 33<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant. Dans nos temps compliqués où la guerre, les bateaux de famille de migrants qui errent dans la méditerranée à la recherche d'une terre, où la pauvreté et la famine touchent une partie de la planète dont la Grande île proche de La Réunion, ce sont, comme toujours, les enfants qui sont, en premier lieu et malgré eux, les victimes de nos sociétés d'adultes. Dans ce contexte, notre histoire d'enfants de la Creuse n'est plus seulement notre histoire, c'est celle de l'enfance en danger en général. C'est une modeste pierre dans l'édifice des droits de l'enfance et une participation à l'action de toutes celles et ceux qui œuvrent en faveur de l'enfance en danger, d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, à qui je rends hommage.

Aujourd'hui, la commémoration de notre histoire et des droits de l'enfant que nous organisons autour du culturel dans cette belle salle permet de nous retrouver entourés d'artistes qui sont venus soutenir notre cause bénévolement. Je tiens aussi à les en remercier. Nous avons souhaité mettre en place un concours de photographies autour des droits de l'enfant et nous remercions tous les jeunes participants qui ont accepté de soutenir cette cause humaine. Les photos sont exposées ici. Elles sont très expressives. Très belles. Très symboliques. Prenez le temps de les regarder. Merci, merci aux photographes !

J'en termine. Le prix Nobel de la paix, Malala Yousafzai disait qu' « un enfant, un professeur, un livre, un crayon peuvent changer le monde ». Je suis convaincu que cette journée participe modestement à son réenchèvement.

Je vous remercie toutes et tous.